



## COMPTE-RENDU du CHS-CT du 14/10/2019

L'intersyndicale (**Solidaires FP**, FO, CGT, CFDT) a déposé une déclaration liminaire (s'appuyant sur la déclaration liminaire nationale) et réitère son **droit d'alerte** par représentativité de TOUS les agents de la DDFIP de Tarn-et-Garonne, dans ce contexte particulièrement sensible de la mise en place d'une réforme irresponsable.

[déclaration liminaire en fin de compte-rendu]

Le Président du CHSCT, Monsieur Poux, se dit conscient du caractère anxiogène que génère une période de changement. Précautionneux de la qualité de vie au travail des agents, il entend la plainte de défiance que font les agents, mais il réfute être la cause de ce ressenti, et ajoute ne pas douter des agents. Il reconnaît que certaines missions se complexifient d'où un certain nombre d'allègements.

Le Président du CHSCT, Monsieur Poux, impute l'anxiété des collègues face à l'annonce du nouveau réseau de proximité à une « responsabilité collective ».

Le PV de la séance du 21 juin 2019 a fait l'objet d'une demande de modification (post-signature).

### • EXAMEN DUERP – PAP 2020 :

La note de campagne d'évaluation et de prévention des risques professionnels 2019-2020 s'ouvre sur ces termes : « Tous les deux ans, la campagne d'évaluation et de prévention des risques professionnels permet à chaque agent de décrire les risques professionnels auxquels il estime que sa situation de travail l'expose. »

**Solidaires invite chacun des agents à participer en force à ce recueil des risques.**

Ce recueil doit être élaboré conjointement, puis finalisé en réunion avec le chef de service, au cours du **1<sup>er</sup> trimestre 2020**.

### • RETOUR SUR L'ACTION EN COURS « RETOUR AU TRAVAIL APRÈS UNE LONGUE ABSENCE » :

L'assistante sociale et le Médecin de Prévention ont invité les chefs de service à des réunions d'information afin de les sensibiliser aux difficultés d'accueillir un-e agent-e qui reprend après une longue absence, aux attentes de travail de cet-te agent-e et de l'implication du groupe de travail. Ces interventions ont permis de rappeler la possibilité qu'ont les chefs de service de solliciter directement l'assistante sociale et/ou le médecin de prévention sans transiter par le service RH. À l'initiative du Président, ce dispositif sera suivi d'effets, faisant l'objet de point à l'ordre du jour de chaque CHSCT à venir.

Dans un second temps, ces réunions pourraient s'adresser aux collectifs de travail concernés par le retour au travail d'un-e collègue, après une longue absence.

### • EXAMEN DES REGISTRES HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

L'Assistant de Prévention précise que le « relevé d'observations » remplace le « registre ».

**Solidaires** rappelle que ces relevés dématérialisés sont accessibles depuis Ulysse 82, à adresser à l'Assistant de Prévention, et de ne pas hésiter à s'en saisir tant sur les questions d'ordre matériel que les souffrances relatives au travail.

	Observations et/ou suggestions	Observations de l'Administration
CDFIP Montauban	Thermostats non fonctionnels	En effet, pour des raisons techniques : la programmation ne pouvait se faire qu'au moment de la bascule du mode clim au mode chauffage.
CDFIP Montauban	Sur quel texte est fondé le refus d'un coin repas au CDFIP.	L'ISST rappelle l'obligation qu'a l'employeur de fournir à ses agents un local de restauration à proximité du lieu de travail, répondant aux normes d'hygiène et de sécurité. Le restaurant administratif répond totalement à cette obligation. Le Président abonde en ce sens, refusant de mettre en péril le restaurant administratif.

#### • INFORMATION SUR LE RADON :

L'Inspecteur Santé et Sécurité a demandé l'inscription à l'ordre du jour de cette information sur le radon.

#### Quesako ?

Le radon est un gaz d'origine naturelle émanant de certains sols, remontant dans les bâtiments par les sols en terre battue ou les planchers bois et dont l'inhalation prolongée conduit à un risque de cancer des poumons (deuxième cause après le tabagisme).

Sur le Tarn-et-Garonne classé en zone 1 (risque proche de 0), les trois communes de Bruniquel, Laguëpie et Varen sont classées en catégorie 3.

N'ayant pas de présence DGFIP dans ces communes, ... du moins, pas à ce jour ! ?...  
les membres du CHSCT n'envisagent pas d'analyse (dont le coût estimé serait de 2500€).

Le Médecin de Prévention nous apporte la solution préventive de ce risque qui n'est autre que **l'aération des locaux**.

#### • INFORMATION SUR LE RISQUE NUCLÉAIRE :

Le risque nucléaire est inscrit à l'ordre du jour, compte-tenu de l'élargissement du périmètre, porté à 20Km par les autorités et nécessitant une information dans les postes concernés sur les mesures de confinement et la détention de comprimés d'iode prescrits en prévention des phénomènes ionisants, en protection de la thyroïde.

**Solidaires** s'interroge sur l'absence du recensement de ce risque à VALENCE dans le DUERP.



À l'avenir, le RISQUE NUCLÉAIRE est à consigner dans le DUERP pour les postes de Valence et de Moissac.

#### • INFORMATION SUR VALENCE D'AGEN :

Consécutivement à l'incendie survenu en janvier 2019, aux abords de la Trésorerie de Valence d'Agen et pour une meilleure gestion d'un tel incident, la marche à suivre est la suivante :

- ↔ information / communication de la Direction, des acteurs de prévention (l'assistant de Prévention, l'assistante sociale, le Médecin de Prévention, l'Inspecteur Santé Sécurité et des membres du CHSCT)
- ↔ exercice du droit de retrait OFFICIEL, en bonne et due forme
- ↔ déclaration collective d'accident de service, permettant le cas échéant une reconnaissance éventuelle de séquelles ultérieures.

En ce qui concerne le poste de Valence, le médecin de prévention et l'ISST déplorent de n'avoir été informés que par hasard, de cet incident trois semaines après l'événement et reprochent sa mauvaise prise en charge.

## • EXAMEN DU BUDGET 2019



Le solde du budget restant à dépenser s'élève à 3547€  
il sera alloué à l'achat de lampadaires de bureau et de bras d'écran



Sont actés et en cours : les travaux d'amélioration des accès du CDFIP de Montauban Albasud ; à savoir le portillon piéton codé et la réception des motos pour l'ouverture automatique du portail.

L'inconfort thermique de l'accueil du CDFIP à Albasud va faire l'objet d'une analyse technique.

## • QUESTIONS DIVERSES :

**Solidaires** s'interroge sur l'ouverture de la campagne Télétravail, initialement prévue à l'automne.

La Direction reconnaît ce retard et est en attente de la circulaire nationale avec ces nouveaux ajustements.

### HORS CHSCT

**Solidaires** observe que de promettre le TÉLÉTRAVAIL aux agent-e-s impacté-e-s par la restructuration, est houleux dès lors que le dispositif est limité à 10 % des effectifs du département, qu'il ne doit pas excéder 3 jours par semaine et qu'il n'est pas pérenne (valable un an avec possibilité de reconduction)

Comme depuis le début de sa mise en place, **Solidaires** s'inquiète de l'impact du TÉLÉTRAVAIL sur le collectif restant en poste et sur le risque d'isolement du télétravailleur.

Votre équipe Solidaires élue au CHSCT :

Aurélie CHIBI - Paule THAU - Myriam TRUILHE - Patricia LITHA



A Montauban le 14 octobre 2019

Monsieur le Directeur,  
nous désirons reprendre dans cette instance la déclaration liminaire effectuée par les organisations syndicales nationales lors du CTR du 3 octobre 2019.

« L'intersyndicale vous alerte solennellement quant à la dangerosité de poursuivre la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité dans le contexte particulièrement sensible que connaît la DGFIP.

L'administration a une obligation de sécurité de résultat (art. L4121-1du Code du travail). L'article L4121-2 précise les grands principes de prévention dont le premier auquel est tenu l'employeur est d'éviter d'exposer ses agents à des risques.

Les environnements actuels des agents sont particulièrement dégradés.

Depuis 2009, 631 trésoreries ont fermé. Leur nombre est passé de 4200 en 1998 à 2354 en 2017. L'ensemble des missions de la DGFIP est mis à mal par la démarche stratégique, le plan d'adaptation des structures du réseau (ASR) et plus globalement la déclinaison de CAP22. La numérisation, à marche forcée de l'ensemble des procédures de l'administration, qui a souvent été le prétexte de suppressions anticipées, la concentration des missions à un niveau régional voire interrégional ont participé activement à la destruction des missions, des métiers des agents de la DGFIP.

Les résultats de l'observatoire interne sont catastrophiques, d'autant plus qu'ils montrent année après année une tendance nette à la dégradation. Ils sont le reflet des réformes successives imposées par la direction générale pour adapter les services locaux aux suppressions de postes, les regroupements et les fermetures de services qui sont très mal vécus par les personnels. Les agents et agentes de la DGFIP sont 69 % à trouver que la DGFIP évolue trop rapidement et ils sont 76 % à trouver que ces évolutions sont négatives. D'ailleurs 76 % des agents n'ont pas confiance quant à leur avenir au sein de la DGFIP. 61 % des agents trouvent que leur motivation au travail diminue. Les fusions de services, les restructurations perpétuelles, la perte des 40 000 postes de notre administration sont autant d'éléments qui jouent nécessairement sur la santé des personnels. Les fonctionnaires n'échappent pas à l'insécurité du travail qui englobe aussi la crainte d'une dégradation des conditions de travail. De même que le chômage est connu comme facteur de risque de l'atteinte de l'intégrité psychique, le premier facteur de risque de stress au travail en Europe est « la réorganisation du travail » devant « la charge de travail », le « harcèlement » ou le « manque de soutien des collègues et des supérieurs ». Et on peut dire qu'avec les restructurations permanentes, les agents de la DGFIP sont une population à risque.

La charge de travail est jugée trop importante par les médecins de prévention, eux-mêmes, dans leur rapport annuel de 2018 (p91). Ils notent la réduction des effectifs, les départs en retraite, le manque de « sachants » dans les services et les trésoreries, le manque de « tuilage » comme autant de facteurs aggravants. Pour le management, ils notent les injonctions paradoxales, la pression pour les résultats, le manque de soutien technique, le manque de reconnaissance et de priorisation des tâches. Concernant les réorganisations des services, ils soulignent les transformations des métiers, les orientations mal accompagnées et peu anticipées comme autant de risques psychosociaux qui peuvent porter atteinte à la santé des agents.

La hausse de la charge de travail est une réalité. Ainsi, entre 2008 et 2017 :

- le nombre d'avis d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation a progressé de plus de 5%,
- le nombre d'avis de taxe foncière a progressé de plus de 11 %,
- le nombre d'entreprises soumises à TVA a progressé de plus de 42 %,
- le nombre d'entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés a progressé de plus de 46 %,
- le volume des sollicitations dans les accueils des services a progressé de plus de 39 %,
- le nombre de comptes de dépôts de fonds a progressé de plus de 47 %,
- le nombre de locaux gérés par les services du cadastre a progressé de plus de 11 % et le nombre de comptes de plus de 5 %,
- le nombre d'opérations en matière de publicité foncière a progressé de plus de 12 %,
- le nombre d'actions de recouvrement a progressé de plus de 64 % pour les particuliers et de 15 % pour les entreprises, etc.

Les ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au travail), dans leur rapport (p11), observent des conditions de travail dégradées, qui, malgré les signalements faits à la direction depuis des années par la hiérarchie et confirmés par les observations des ISST, ne s'améliorent pas. Ils observent également un manque de considération et de reconnaissance pour les efforts accomplis par les agents qui maintiennent leur service à flot malgré les difficultés. La pression et la charge de travail sont pointées comme croissantes en raison des absences et des baisses d'effectifs. Les agents, de leur côté, se résignent au travail en mode dégradé. Peu à peu la démotivation s'installe et des conflits de valeur se développent autour de la qualité du travail.

Les ISST relèvent, comme facteurs de contraintes identifiées et sources de RPS (Risques Psycho-sociaux), l'enchaînement des réformes.

Ce constat, fait par des spécialistes des conditions de travail, était fait avant le nouveau projet de réorganisation du Ministre Darmanin incluant la géographie revisitée et la démétropolisation. Cette réforme qui, selon vous, est entrée dans une période de concertation, est rejetée par une large partie des personnels de la DGFIP qui voit, une nouvelle fois, son devenir professionnel et personnel se désagréger. Au-delà, au travers de cette déconstruction massive, l'administration donne l'impression d'une véritable défiance envers ses agents et le travail accompli.

Dans un contexte particulièrement sensible, la mise en place d'une telle réforme est irresponsable. L'administration va exposer les agents à des risques psychosociaux tels qu'ils mettent la vie des agents en péril. Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, nous avons eu connaissance de 5 événements dramatiques. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui à tirer la sonnette d'alarme.

Aussi, nous exigeons une prise de conscience effective de votre part et des moyens conséquents pour mettre un terme sans attendre aux risques majeurs encourus par les agents.

Le 20 septembre dernier, à l'ouverture du CTR, les organisations syndicales nationales ont fait une déclaration commune pour exiger l'abandon des réformes en cours, le retrait du projet du ministre Darmanin et l'ouverture, enfin, de vraies négociations sur les conditions d'exercice des missions de la DGFIP. Cette réponse de votre main ou de celle du Ministre reste toujours en attente, alors qu'il y a urgence.

De plus, le 30 septembre, le Directeur Général a refusé de recevoir les SG des organisations syndicales, composant l'intersyndicale DGFIP, et cela crée un précédent lourd de signification quant à la conception du dialogue social au niveau national.

Dans ces conditions, nous réitérons notre exigence d'avoir au plus vite une réponse écrite à notre déclaration du 20 septembre et à notre demande de report de tous les GT prévus dans les jours à venir dans l'attente de votre réponse, ou de celle du Ministre.

Sans une réelle prise de conscience de votre part, quant à l'urgence de la situation, votre responsabilité serait pleinement engagée.

Aussi l'intersyndicale, présente devant vous, exerce donc solennellement ce matin, au nom de l'ensemble des personnels de la DGFIP, un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982 : « l'agent alerte immédiatement l'autorité administrative compétente de toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation ... ».

Donc à l'image de l'intersyndicale nationale, nous renouvelons pour le département du Tarn et Garonne l'exercice du droit d'alerte compte tenu des faits détaillés dans cette déclaration liminaire.

Pour l'intersyndicale de la DGFIP du Tarn et Garonne